# 1814...

***Lors de la création des communes en 1789 et 1790 Le Crozet et la Pacaudière ne formaient qu'un seul territoire sous le nom Crozet Lapacaudière. Mais cette appellation ne dura pas longtemps ; Si dans le registre des délibérations du 13 ventôse 2ème année démocratique soit le 13 mars 1794, on cite la commune de Crozet Lapacaudière, dans celui du 1er vendémiaire an X soit le 22 septembre 1801, il apparaît commune de La Pacaudière. Curieusement le nom Crozet a disparu.***

Lapacaudière était le chef lieu de la commune et Crozet chef lieu de la paroisse. Ainsi, en 1 814, La Pacaudière avait une superficie de 3 392 Ha et environ 1 800 habitants.

Le maire était Charles François LAFAY et son adjoint Gilbert Palamèdes BEAUDINOT. Les conseillers étaient : Charles PERROY, Claude CUTIER père, Jean VIGNAND, Pierre DAUPHIN, Pierre LAFAY, Antoine JOLLY, léonard, Cézard CLESLE Antoine BERARD, Charles CORRE DE GOUTTE, Claude TACHON. Parmi ceux-ci certains étaient de Crozet, d'autres de La Pacaudière.

Phot. Bulloz.

Au début de l'année, à partir de Genève, les troupes autrichiennes envahissent la France et de janvier à début avril, occupent progressivement les départements de l'Ain, Saône et Loire, Rhône et Loire. Après la reddition de Roanne, le vendredi 8 avril 1 814, les troupes autrichiennes commandées par le général Comte Ignace HARDEGG rentrèrent dans Roanne à huit heures du matin le 9 avril, veille de Pâques, et défilèrent pendant quatre heures.

A partir de ce jour, une partie des troupes autrichiennes parcourut les communes du Roannais pour y faire reconnaître l'autorité militaire autrichienne. On signale, à La Pacaudière, le passage de plusieurs milliers d'hommes. C'est exagéré car le général HARDEGG laissa à Roanne 2 000 hommes environ. Un fort contingent occupa St Germain Lespinasse sur l'axe stratégique Paris Lyon ainsi qu'à Changy.

Les Autrichiens restèrent dans le Roannais du 9 avril au 1er mai 1 814. Cette occupation fut lourde au point de vue financier. Pour l'arrondissement de Roanne, le montant des remboursements s'éleva à 291 064 francs. Le canton de La Pacaudière participa pour la somme de 10 540,14 francs. A cela, il faut ajouter les réquisitions en tout genre et les pertes occasionnées par l'emploi des bestiaux de labour au service des convois militaires : bœufs et chevaux.

Pendant cette période d'occupation, sur le chemin de l'Ile d'Elbe, passa, à La Pacaudière, Napoléon. Le convoi comprenait « la dormeuse » de Napoléon : lourde berline tirée par six forts chevaux et treize autres attelages. Parmi son escorte, se trouvait le général Drouot. Nous sommes le vendredi 22 avril, tard dans la soirée, assez tard, à cette saison, pour que son passage n'ait pu donner lieu à des manifestations favorables ou hostiles. Napoléon arriva à Roanne aux alentours de minuit à l'hôtel de la Poste tenu par le sieur Flandre et situé en bas de la rue Impériale (rue Jean Jaurès) près de la passerelle sur la Loire.

Une fois sur le trône, Louis XVIII promulgua la « charte constitutionnelle » le 4 juin 1 814 et les habitants de La Pacaudière en prirent connaissance le 3 juillet 1814 par l'intermédiaire du maire Charles François LAFAY. Lisons l'arrêté de ce jour relatif à la connaissance à tous les habitants de la « charte constitutionnelle » que le Roy vient de donner à son peuple :

« Ce jour d'hui trois juillet mil huit cent quatorze à l'heure de midy, nous Charles François LAFAY, maire de la commune de La Pacaudière, chef lieu de canton, arrondissement de Roanne, département de la Loire, conformément à la lettre de Monsieur le Comte de RAMBUTEAU, Chevalier de l'Ordre de la Réunion, Préfet du département de la Loire, en datte du treize juin, nous nous sommes transportés au devant de la principale porte d'entrée de la mairie au dit lieu vu étant. Nous avons donné connaissance à tous les habitants de la commune de la charte constitutionnelle que le Roy Louis vient de donner à tous ses peuples et du discours que sa Majesté a prononcé à cette occasion .Certifions que le tout a été reçu avec des transports de joie et que les habitants ont vu avec le plus grand plaisir leur souverain légitime remonter sur le trône de leurs ancêtres ; de tout quoi nous avons rédigé le présent procès verbal auquel expédition sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à la Mairie de La Pacaudière les jours et an de l'autre part, tous avons signé LAFAY,Maire. »

Le préfet de la Loire le Comte de RAMBUTEAU a été à ce poste, du 7 janvier 1 814 au 6 avril 1 815. Il avait été préfet du département du Simplon (le Valais) en Suisse en 1 813. Il était Chevalier de l'Ordre de la réunion, ordre impérial institué à Amsterdam par Napoléon le 18 octobre 1811 en l'honneur de la réunion du Royaume de Hollande à l'Empire français

Les habitants de La Pacaudière sont transportés de joie, cela se comprend car, après tant d'années de guerres, de la conscription à répétition et des levées en masse, de nombreuses réquisitions qui appauvrissaient le peuple, ce dernier entrevoyait enfin la paix avec l'arrivée du roi Louis XVIII.

En cette année 1814, le 5 août, passa à la Pacaudière la duchesse d'Angoulème. Qui était cette dame ? C'était Marie-Thérèse Charlotte de France, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, l'orpheline du temple. A l'invitation de la municipalité de Roanne qui était venue lui rendre visite à Vichy, les jours précédents, elle vint, ce jour

# 1814...

5 août, en cette ville où une grande réception eut lieu à l'hôtel de Lyvron, actuellement la sous-préfecture.
Cette année est aussi catastrophique pour le bétail : « les bêtes à cornes » puisque une grave épizootie, à savoir une maladie contagieuse qui atteint un grand nombre d'animaux sur un grand territoire, sévit dans toute la région. Elle est mentionnée en mai sur la rive droite de la Loire et en août sur la rive gauche : les communes de Briennon, Mably, St Romain la Motte. Elle signalée le 10 août 1 814 dans les communes de Melay et circumvoisins.
Comme l'indique cet arrêté du même jour :
« Le Maire de la commune de la Pacaudière vu l'épizootie qui règne sur les bestiaux principalement dans les communes de Melay et circumvoisins, département de Saône et Loire vu la proximité des communes à celle de La Pacaudière ; les deffenses qui en sont faites d'accueillir des bestiaux dans les foires de notre arrondissement pour prévenir la contagion qui pourrait se communiquer surtout dans les chaleurs que nous éprouvons ; qu'il n'est pas moins urgent de prévenir les maladies qu'occasionneraient les bestiaux qui seraient achetés par les bouchers, sans au préalable avoir été examinés, et qu'il est de notre devoir de veiller à la sureté et conservation de nos concitoyens.

D'après toutes ces considérations, nous Maire susdit et soussignés avons pris l'arrêté suivant :
Deffenses sont expressément faites à tous les bouchers d'abatre des bêtes, sans qu'au préalable elles ayent été exposées pendant une heure à la porte de notre maison commune, pendant lequel espace de temps, elles seront examinées par Sieur Antoine BERARD, artiste vétérinaire que nous committons à cet effet et qui seront marquées par lui, à la fleur de lis pour y avoir recours en cas de besoin. Procès verbal sera adressé contre tous contrevenants au présent, lesquels seront condamnés à une amende de cinquante francs et en outre poursuivis selon toute la rigueur des lois, le Présent arrêté auquel expédition sera remis au Sieur BERARD, sera lu, publié et affiché aux lieux accoutumés et l'exécution d'iceluy à la diligence de monsieur l'Adjoint.

Fait en mairie à La Pacaudière le dix août mil huit cent quatorze »

Nous voyons que, par cet arrêté, Le Maire applique comme nous le disons aujourd'hui, le principe de précaution, mais nous ne savons pas si la maladie a sévi dans la commune. Antoine BERARD, conseiller municipal, est artiste vétérinaire, c'est ainsi que l'on appelait à cette époque le vétérinaire car il exerçait l'art vétérinaire. On l'appelait aussi médecin vétérinaire.

Le Maire parle d'épizootie sur les bêtes à corne. Mais qu'est cette maladie contagieuse ? Je pencherais pour la fièvre aphteuse car le Maire dans son arrêté dit «surtout pendant les fortes chaleurs que nous éprouvons » Or la fièvre aphteuse est particulièrement contagieuse pendant les grandes chaleurs et a tendance à s'atténuer voire disparaître au moment des grands froids. Effectivement, en février 1815, elle a disparu dans beaucoup de communes et n'est plus présente dans le Roannais an août 1815.

A la suite de cet arrêté, pour assurer l'exécution des mesures administratives prises pour combattre l'épizootie, le sous-préfet de Roanne Claude Marie Huë de La Blanche prend un arrêté le 18 novembre 1814 pour réorganiser la garde nationale de La Pacaudière inexistante en cette fin d'année. Il nomme Paul ATHIAUD capitaine commandant provisoirement la garde nationale, lequel recrutera des gardes nationaux parmi tous les citoyens de 20 à 60 ans qui doivent le service ; il nommera quatre sergents et huit caporaux pour commander le service. « D'après le sous-préfet, il faut un chef zélé et intelligent »
Ainsi s'achève l'année 1 814 qui aura été, pour nos concitoyens, une année difficile : occupation par les Autrichiens, réquisition des denrées alimentaires pour ces derniers : ils sont environ deux mille stationnés à Roanne et les environs. Autant de subsistances qui man queront durant l'année. Le Maire, pour éviter tout excès, prend des mesures en fixant le 9 avril 1 814 le prix du kilogramme de viande et le 1er mai 1814 le prix du pain.
Durant cette période, Charles François LAFAY a joué un rôle essentiel auprès de ses concitoyens, n'hésitant pas à intervenir d'une façon draconienne pour éviter l'épizootie.

FANTASSINS DES ARMÉES AUTRICHIENNES

Malgré tout, cette année s'achèvera par la paix retrouvée, mais est-ce pour longtemps ? Certes non, car l'année 1 815 s'annonce aussi tourmentée par le retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe, par les cent jours qui se termineront par la sévère défaite de Waterloo le 18 juin 1815 et la deuxième occupation du Roannais par les Autrichiens du 23 août au 16 décembre 1815.

***Alain DEBARNOT***

BIBLIOGRAPHIE : Paul BONNAUD : La navigation à Roanne sur la Loire et les Canaux (1944)
Abel CHORGNON : Roanne pendant l'invasion 1814-1815 (1905)
Jean-Paul NOMADE : Napoléon 1er et le Roannais (2010)
Archives municipales de La Pacaudière durant la période du 13 ventôse an II, soit le 13 mars 1794 à décembre 1816.

Article extrait du Bulletin municipal de La Pacaudière, janvier 2015.

Pour plus d'informations, contacter l'Association des Amis du Petit Louvre,
Tél : 04 77 64 35 25 – Mail : lesamisdupetitlouvre@orange.fr